



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

Envoyé en préfecture le 09/02/2016
Reçu en préfecture le 09/02/2016
Affiché le 
ID : 074-247400773-20160209-DEL_20160204_9-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

32 route d'Albertville – 74210 Faverges

N° 09/16

Date de convocation : 29 janvier 2016

Conseillers en exercice : 36

Présents : 30

Votants : 34

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 04 février 2016 – 19 heures 00

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **ADMINISTRATION – COMMUNE NOUVELLE TALLOIRES-MONTMIN**

MEMBRES PRESENTS

Marcel CATTANEO

Roland BLAMPEY

Patrick DUC

Françoise KLEMENCIC

Marc LLEDO

Robert TUGEND

Hervé BOURNE

Ulrich GAGNERON

Joëlle KOURTCHEVSKY

Rosemonde SCHINDLER

Jeannie TREMBLAY

Paul CARRIER

Valérie GARDIER

Gilles LAFFAIRE

R. MERMAZ-ROLLET

Philippe BETEND

Gérard CHAMPANGE

Sonia GIFFORD

Gérard MERMIER

Michèle LUTZ

Nicolas BALMONT

Michel COUTIN

Laurence GODENIR

Lucie LITTOZ

Marc MILLET-URSIN

Nicolas BLANCHARD

Sarah DI-GLERIA

Jacky GUENAN

Lionel LITTOZ-MONET

Philippe PRUD'HOMME

MEMBRES EXCUSES

Pouvoir(s)

S. REY (M. CATTANEO)

R. AUMAITRE (R. MERMAZ-ROLLET)

C. BAILLY (R. BLAMPEY) R. LESOT (P. PRUD'HOMME)

Absent(s)

Valérie AMADIO

Valérie GARDIER

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que les conseils municipaux des communes de Montmin et Talloires ont souhaité, par délibérations du 10 et 16 novembre 2015, fusionner afin de créer, en lieu et place de leurs communes, une commune nouvelle dénommée «Talloires-Montmin».

Sur la base de cet accord, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie a prononcé, par arrêté préfectoral, cette création qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

Cette commune nouvelle compte 2123 habitants, son chef-lieu fixé au chef-lieu de l'actuelle commune de Talloires (27 rue André Theuriet – 74290 Talloires).

Un arrêté du 18 décembre 2015 précise que la gestion comptable et financière de cette nouvelle commune est assurée par le comptable de la trésorerie de Faverges.

Le 19 janvier 2016, le conseil municipal de la commune de Talloires-Montmin a délibéré pour choisir la communauté de rattachement et a décidé du choix de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy. (24 pour, 4 contre)

Le rattachement ne sera effectif qu'à compter du 01 janvier 2017

Toutefois, en cas de désaccord du préfet, celui-ci saisit la CDCI (dans un délai d'un mois après la délibération) d'un projet de rattachement de la commune nouvelle à un autre EPCI à fiscalité propre auquel appartenait une des communes dont la commune nouvelle est issue. La commission peut refuser le projet présenté par le préfet. Si elle appuie alors, à la majorité

des deux tiers de ses membres, la décision de la commune nouvelle, celle-ci devient membre de l'EPCI à fiscalité propre en faveur duquel elle avait délibéré

Il rappelle également que :

- par délibération n°120/15 du 27 novembre 2015 le conseil communautaire l'a autorisé à engager toute action dans le cas où le projet de schéma départemental de coopération intercommunal viendrait à être modifié et présenterait une orientation contraire au choix de la commune nouvelle de Talloires-Montmin.

- les Conseils Municipaux ont trois mois pour délibérer sur le choix de Talloires-Montmin et ladite délibération doit être adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie. A défaut de transmission dans le délai de trois mois l'avis est réputé favorable.

De ce qui précède, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur le choix de la Commune Nouvelle Talloires-Montmin de rejoindre la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy.

-0-0-0-0-0-0-0-

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- s'exprime favorablement **à l'unanimité** pour le rattachement de la commune de Talloires-Montmin à la CCSLA conformément aux souhaits du conseil municipal.
- dit que le choix des élus doit être respecté au risque d'affaiblir encore un peu plus leur statut.

Résultat du vote :

Votants	34	Abstention :	0	Exprimés :	34
Pour :	34	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le : 08 février 2016

Affichage le : 8 février 2016

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Destinataires pour information

- Mr le Maire Talloires-Montmin
- Madame et Messieurs les Maires de la CCSLA

- Copie(s) interne(s) :
- Tous services

FAVERGES, le 8 février 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN